

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : **Sébastien BRIAS**
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : courriers@eauxtdp.fr
(Attention changement d'adresse courriel)

Liste des pièces adressées le 16/05/2022

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>	<u>Numéro de l'acte</u>	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>
Extinction des créances suite à l'effacement de dettes	2022-18	12/05/2022

Fait à ST ANDIOL, le 16/05/2022
Le Directeur administratif, financier
et moyens généraux

Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

Tampon-dateur de la sous-préfecture)

Délibération du Conseil d'Administration
 Séance du 12 mai 2022

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le jeudi 12 mai 2022 à 18h30 en mairie de NOVES, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PICARDA Yves, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : GIRAUD Pierre (procuration à ROBERT Daniel), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PAULEAU Serge (procuration à DEVOUX Jean-Louis), TROUSSEL Marc (procuration à PICARDA Yves).

Absents : ANZALONE Marie-Laurence, FAURE Vincent, FERRIER Pierre, GILLES Max, LUCIANI-RIPETTI Marina, PONCHON Solange, TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 10	Suffrages exprimés : 16	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 5 mai 2022			

N° de la délibération : 2022-18
Objet : extinctions de créances suite à effacement de dettes

Monsieur le Président soumet à l'assemblée la liste suivante relative aux créances éteintes suite à effacement de dettes transmise par le Trésorier-Payeur :

	Montant en € TTC Budget de l'eau potable	Montant en € HT Budget de l'assainissement collectif
WERQUIN ALINE	163,51	181,71
MEUNIER LAURA	2,49	5,34
GARCIA JEAN-FRANCOIS	450,46	279,98
LEBON CHRISTELLE	146,68	175,68
COUSTON SANDRINE	258,14	273,27
OUHANNOU OMAR	83,77	92,12
BRUNON FATIME	237,32	187,30
PUECH PATRICIA	370,17	260,70
TOTAL	1712,54	1456,10

Le Conseil d'administration,

PREND ACTE des créances éteintes présentées par Monsieur le Président,

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets respectifs.

Fait et délibéré en séance,
A NOVES, le 12 mai 2022

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : 23/05/2022

Publication le : 23/05/2022

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.